

DEPARTEMENT
ESSONNECANTON
ARPAJONCOMMUNE
BRUYERES-LE-CHATEL**N° D2023/33****DECISION DU MAIRE****Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ",**VU** la proposition de contrat de service n°PC2023-005 de la société LECOMTE LANGÉ relatif à l'entretien des espaces verts de différents sites communaux, d'avril à octobre 2023,**VU** la nécessité d'établir un contrat afin de fixer les obligations de chacune des parties,**DECIDE****Article 1** : De signer le contrat relatif à l'entretien des espaces verts de différents sites communaux, à intervenir avec la société LECOMTE LANGÉ, sise 29, chemin de Saint Arnoult 91680 Bruyères-le-Châtel, pour un montant annuel de 24 736.00 € HT soit 29 683.20 € TTC.**Article 2** : Dire que le contrat est conclu pour une période de 7 mois, d'avril à octobre 2023 et que le règlement des prestations sera réalisé sur la base de 4 factures sur la durée du contrat.**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 4** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance,
- transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Date de publication :

18 AVR. 2023

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 13/04/2023

Le Maire,

Thierry ROUYER



REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219101151-20230413-D202333-CC



BRUYERES-LE-CHATEL, le 06/04/2023

Certificat d'agrément pour les applicateurs de produits phytosanitaires n° IF00350

Affaire suivie par : Tanguy LANGÉ

Chantier :
BRUYERES LE CHATEL
Hôtel de Ville
91680 BRUYERES LE CHATEL

BRUYERES LE CHATEL
Hôtel de Ville
2 rue des Vignes
91680 BRUYERES LE CHATEL

A l'attention de :

PROPOSITION DE CONTRAT N° PC2023-005			
OBJET :	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS (interventions semaines 16-19-22-25-29-32-36-39-43 du 01/04/2023 au 31/10/2023)		
1 - TONTES SUR LA COMMUNE			
	Désignation	Quantité	P.U. H.T. Total H.T.
	Tonte de gazon, passage du rotofil sur l'ensemble des surfaces, nettoyage par soufflage y compris ramassage des produits de coupe sur les entrées de ville, ZAC y compris la rue extérieure, nettoyage et taille des nouveaux massifs rue de l'église et place de la cave aux fleurs.	9.00	1 530.00 € 13 770.00 €
TOTAL TONTES SUR LA COMMUNE			13 770.00 €
2 - JARDIN DE LA CHAPELLE			
	Désignation	Quantité	P.U. H.T. Total H.T.
	- Tonte des pelouses 9 fois par an - Taille des haies 2 fois par an, - Bêchage des pieds d'arbres et arbustes - Ramassage et évacuation des déchets à chaque intervention	1.00	2 320.00 € 2 320.00 €
TOTAL JARDIN DE LA CHAPELLE			2 320.00 €
3 - LE CIMETIERE ET SES ABORDS			
	Désignation	Quantité	P.U. H.T. Total H.T.
	Tonte des pelouses du colombarium application de traitement biocontrôle de type Katoun sur les mauvaises herbes entre les tombes Désherbage des massifs à l'extérieur et taille Taille des haies intérieures et extérieurs (2 fois l'an)	1.00	3 000.00 € 3 000.00 €
TOTAL LE CIMETIERE ET SES ABORDS			3 000.00 €
4 - CENTRE SPORTIF			
	Désignation	Quantité	P.U. H.T. Total H.T.
	Tonte des pelouses avec ramassage Fauchage manuel sans ramassage des 2 bassins 4 fois l'an Désherbage des massifs et des haies Mise en place de mulch si nécessaire Taille des arbustes 1 à 2 fois par an	1.00	4 846.00 € 4 846.00 €

RCS EVRY B 322 585 100 - TVA intraco. FR 86322585100 - SIREN 322 585 100 00025 - APE 8130 Z - mail : lecomte.lange@orange.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DC-091-219101151-20230413-D202333-CC

Béchage des massifs et pieds d'arbres 1 fois par an Chargement et mise en décharge des végétaux à chaque intervention			
Taille, bêchage, nettoyage des nouvelles plantations le long des tennis et le long de la voie d'accès au stade	1.00	800.00 €	800.00 €
PM: les bêchages des pieds d'arbres et arbustes seront effectué en hiver.	1.00		
TOTAL CENTRE SPORTIF			5 646.00 €
Total H.T.			24 736.00 €
T.V.A. 20 %			4 947.20 €
Total T.T.C.			29 683.20 €

En votre aimable règlement à réception de la facture

En cas d'acceptation de votre part, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire revêtu de votre signature.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Validité : 2 mois

Bon pour accord, date et signature

le 13/04/2023

Bon pour accord



Le Maire
Thierry ROUYER